



MAIRIE DE VILLENOUVELLE

ARRÊTÉ n°2025 - 86
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^E CLASSE

LE MAIRE DE VILLENOUVELLE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.522-23 à L.522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°2021-64 en date du 2 juillet 2021 arrêtant les lignes directrices de gestion de la commune de Villenouvelle,

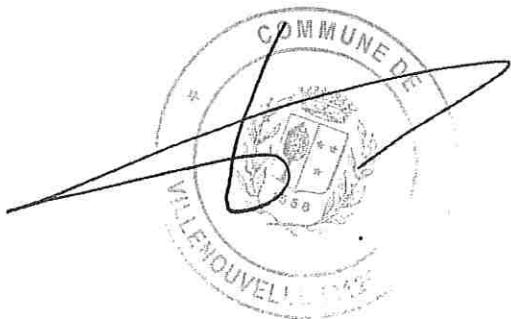
ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
ANDRIEU Benjamin	Adjoint technique, échelon 7 / /

ARTICLE 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2025 comprend 100% d'hommes (dont 100% promouvables).

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.



Fait à VILLENOUVELLE, le 12 SEP. 2025

Le Maire,

Nicolas FÉDOU



Mairie de VILLENOUVELLE

ARRÊTÉ n°2025 - 87

**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^e CLASSE**

LE MAIRE DE VILLENOUVELLE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.522-23 à L.522-31 du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°2021-64 en date du 2 juillet 2021 arrêtant les lignes directrices de gestion de la commune de Villenouvelle,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MILLEREUX Brice	Adjoint administratif, échelon 4	17/06/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2025 comprend 100% d'hommes (dont 100% promouvables).

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.



Fait à VILLENOUVELLE, le 12 SEP. 2025

Le Maire,

Nicolas FÉDOU